

Comment rééquilibrer les comptes de la protection sociale en France ?

La Sécurité sociale (essentiellement l'assurance maladie) devrait avoir un déficit de près de 25 milliards d'euros en 2025 ; les régimes de retraite auront probablement un déficit de 7 milliards d'euros en 2025, passant à 15 milliards d'euros en 2035 et à 30 milliards d'euros en 2045.

Comment rééquilibrer les comptes de la protection sociale ? Il y a six possibilités :

- augmenter le taux d'emploi ;
- accroître la taxation du travail ;
- augmenter la taxation du capital ;
- élargir l'assiette du financement de la protection sociale ;
- stimuler la croissance ;
- réduire la générosité de la protection sociale.

Le plus efficace serait d'agir sur la macroéconomie : hausse du taux d'emploi, stimulation de la croissance. Mais cela impose de pouvoir réformer le système éducatif, de repousser davantage l'âge de la retraite, d'investir davantage dans le numérique et dans la recherche.

Si la situation macroéconomique ne peut pas être améliorée, il faudra se reposer sur des hausses d'impôts, sur l'élargissement de l'assiette des impôts qui financent la protection sociale et inévitablement sur une baisse de sa générosité.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

patrick.artus-ext@ossiam.com

 @PatrickArtus

 Patrick Artus

Déficits croissants de la protection sociale en France

On doit s'attendre à un déficit croissant des régimes de protection sociale en France, en raison :

- de la baisse du nombre de cotisants aux régimes de retraite rapporté au nombre de retraités (Tableau 1) ;

Tableau 1 : ratio entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités

Année	Ratio
1975	3.14
2004	2.02
2022	1.77
2050	1.50
2075	1.25

Sources : INSEE, COR

- du vieillissement de la population, puisque les dépenses de santé croissent avec l'âge (Tableau 2).

Tableau 2 : France : dépenses de santé par tranche d'âge (en euros par an)

Tranche d'âge	Dépenses en euros
0-1	2135
2-16	870
17-59	1802
60-74	4195
75-79	6448
plus de 80	8355

Source: Sécurité sociale

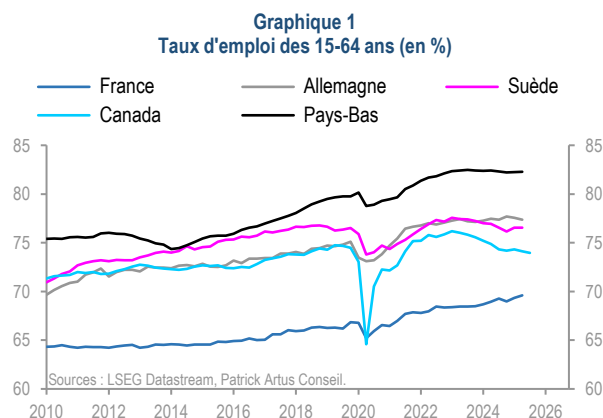
Il n'est donc pas surprenant qu'on prévoie que la Sécurité sociale aura un déficit de 25 milliards d'euros en 2025, que les régimes de retraite passeront d'un déficit de 7 milliards d'euros en 2025 à un déficit de 30 milliards d'euros en 2045.

Nous nous demandons quelles pistes on pourra alors utiliser pour rééquilibrer les comptes de la protection sociale en France.

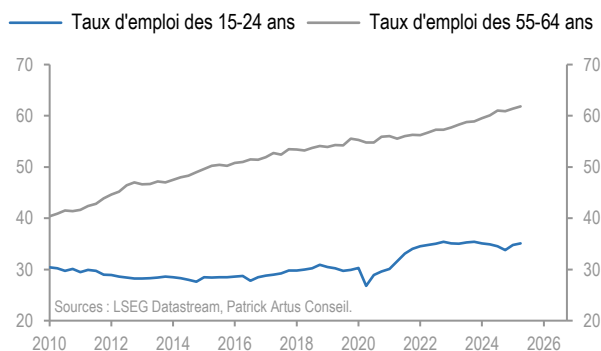
Six pistes possibles pour rééquilibrer les comptes de la protection sociale

1. Augmenter le taux d'emploi

Le taux d'emploi en France est faible par rapport à ce qu'il est en Allemagne, dans les pays d'Europe du Nord et au Canada ... (Graphique 1).



Cela vient de la faiblesse du taux d'emploi des jeunes et de celle du taux d'emploi des plus de 55 ans (Graphique 2).

Graphique 2
France : taux d'emploi des 15-24 et 55-64 ans (en %)

On voit qu'on ne peut pas augmenter le taux d'emploi global en France sans :

- améliorer la qualité du système éducatif (Tableau 3) ;

Tableau 3 : Résultats aux enquêtes PISA de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2022)

Pays	2022
Japon	533
Canada	506
Finlande	495
Danemark	491
Allemagne	482
Pays-Bas	480
France	478

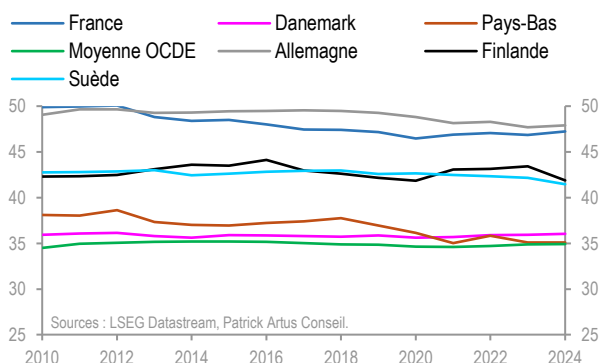
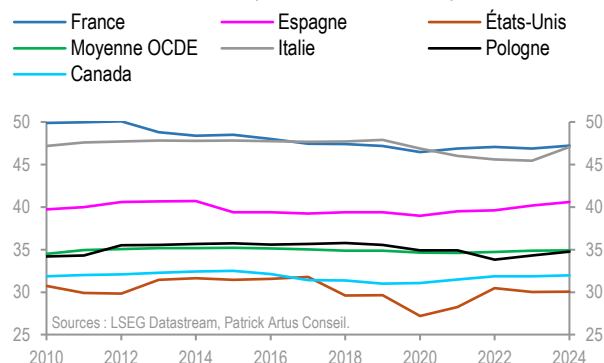
Source : OCDE

- continuer à repousser l'âge du départ à la retraite.

2. Accroître la taxation du travail

Il s'agit d'augmenter les cotisations sociales des employeurs ou des salariés.

Le problème est que le **coïn fiscal** (le tax wedge), c'est-à-dire l'écart entre le coût du travail pour l'employeur et le salaire net de tous les impôts et charges perçus par le salarié est **déjà très important en France** (Graphiques 3a/b).

Graphique 3a
Coïn fiscal (en % du coût du travail)Graphique 3b
Coïn fiscal (en % du coût du travail)

Accroître la taxation du travail aboutirait soit à une perte de compétitivité pour les entreprises, soit à une réduction supplémentaire du salaire net.

3. Augmenter la taxation des revenus du capital

La taxation des revenus du capital est de 30% en France, alors que la taxation marginale des autres revenus va jusqu'à 49% pour les hauts revenus. Augmenter le « Prélèvement forfaitaire unique » d'un point rapporterait entre 200 et 600 millions à l'Etat, selon les estimations, cependant, le taux de 30% est déjà plus élevé que celui pratiqué dans la moyenne des autres pays européens.

4. Elargir l'assiette des impôts qui financent la protection sociale

Il s'agit ici de passer d'un financement de la protection sociale basé sur les cotisations sociales payées par les salariés à un financement basé sur un impôt portant sur l'ensemble des revenus (incluant les revenus du capital).

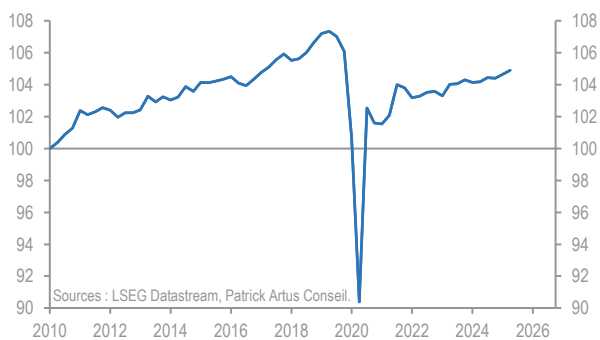
On peut songer à un passage à un financement par la TVA (ce qui inclurait les importations dans l'assiette de l'impôt finançant la protection sociale) ou par la CSG.

5. Stimuler la croissance

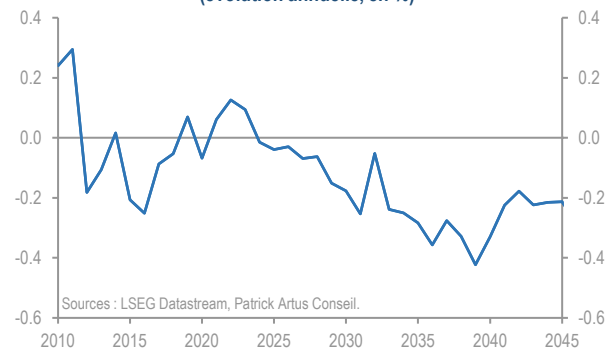
Si la croissance de la France était plus élevée (elle a été en moyenne de 1% par an depuis 2010, on attend 0,8% en 2025), évidemment le financement des dépenses de protection sociale serait facilité.

La croissance faible vient du recul de la productivité du travail (Graphique 4) et du vieillissement démographique, avec le recul depuis 2023 de la population en âge de travailler (Graphique 5).

Graphique 4
France productivité par tête (100 : 2010.T1)



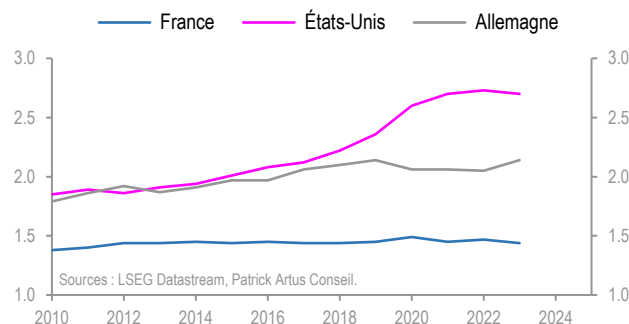
Graphique 5
France : population de 15 à 64 ans
(évolution annuelle, en %)



En réalité, la croissance de la France ne vient que de la hausse du taux d'emploi (voir Graphique 1 plus haut), et ne peut donc persister dans le long terme que si le système éducatif est réformé et si l'âge de la retraite continue à être repoussé. On sait que la faiblesse de la productivité du travail vient, d'un point de vue structurel et non conjoncturel :

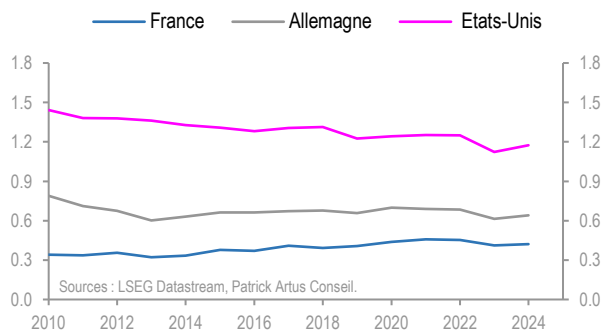
- de la faiblesse des dépenses de Recherche-Développement des entreprises françaises (Graphique 6) ;

Graphique 6
Dépenses de recherche-développement des entreprises
(en % du PIB valeur)

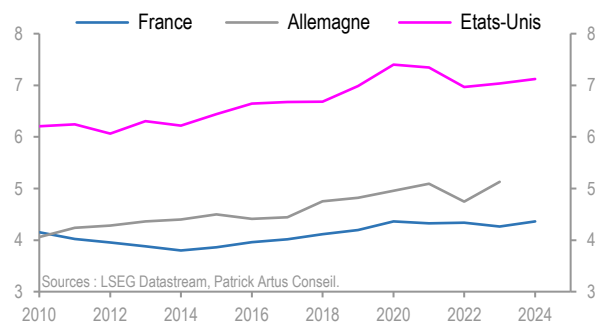


- de la faiblesse de l'investissement en nouvelles technologies (Graphiques 7/8).

Graphique 7
Investissement en technologies de l'information et de la communication (en % du PIB valeur)



Graphique 8
Valeur ajoutée du secteur des technologies de l'information et de la communication (en % du PIB valeur)



Il serait bien sûr souhaitable de corriger ces diverses faiblesses, mais elles durent depuis de nombreuses années.

6. Réduire la générosité de la protection sociale

Si les pistes évoquées ci-dessus ne suffisent pas à équilibrer les comptes de la protection sociale, **alors il faudra réduire la générosité de la protection sociale**, par exemple avec :

- une hausse de la franchise (aujourd'hui 50 euros par an) sur les dépenses de santé ;
- une sous-indexation durable des retraites sur les prix.

Synthèse : au total, comment équilibrer les comptes de la protection sociale en France ?

Le vieillissement démographique va massivement déséquilibrer, si rien n'est fait, les comptes de la protection sociale en France.

Le plus efficace serait d'agir sur la macroéconomie ; hausse du taux d'emploi, stimulation de la croissance. Mais cela exige de pouvoir réformer le système éducatif, repousser davantage l'âge de la retraite, investir dans le numérique et dans la recherche.

Si la situation macroéconomique ne peut pas être améliorée, il faudra se reposer sur des hausses d'impôts, sur l'élargissement de l'assiette des impôts qui financent la protection sociale et inévitablement sur une baisse de sa générosité.

Les sondages montrent que dans leur grande majorité, les Français sont hostiles au report de l'âge de la retraite, à la sous-indexation des retraites sur les prix, à des économies sur les dépenses de santé, et aussi aux hausses d'impôts des ménages. Si on les suit, il ne resterait comme solution que la hausse de la taxation des hauts revenus et des patrimoines, ce qui ne suffit pas à équilibrer les comptes de la protection sociale.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.